

# Formation 2024 du CRGE Occitanie

*Construire son plan de développement  
des compétences*

3 octobre 2024

# Construire son plan de développement des compétences

## Public Visé

Référent.e formation, RH, Dirigeant.es, toutes autres personnes désirant s'impliquer dans l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de formation de la structure.

## Date & Durée

La formation se tiendra le **Mardi 1er octobre 2024** de 9h à 17h. Elle est menée sur une durée de 7h.

Le coût de la formation s'élève à : 500 € HT/TTC pour les salariés, 280 € HT/TTC pour les bénévoles associatifs.

## Objectifs pédagogiques

- Connaître toutes les étapes essentielles pour bien construire un plan de développement des compétences
- Avoir connaissance de tous les dispositifs de formation mobilisables
- Savoir quand et comment se font les demandes de financement préalable
- Être en capacité de conseiller les entreprises adhérentes du Ge sur l'importance de la formation pour leurs salariés

## Modalités pratiques

L'inscription se fait au minimum 15 jours ouvrés avant la formation [en cliquant ici](#).

La formation se tiendra en visio ou en présentiel selon les participants

# Construire son plan de développement des compétences

## Programme

### Le cadre réglementaire de la formation :

- Obligation des employeurs
- La contribution financière (TA et FC)
- Droits des salariés
- Les formations obligatoires et non obligatoires

### Panorama des dispositifs de formation existants :

- Dispositifs de formation pré-embauche
- Dispositifs de formation durant l'emploi
- Dispositifs de formation/accompagnement à proposer à un salarié qui sort des effectifs

### Focus sur la formation en alternance :

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat pro classique
- Le contrat pro expérimental (CPE)
- Le Pro-A

### Le vocabulaire :

- Le plan de formation devient le plan de développement des compétences
- Les besoins d'acquisition ou de perfectionnement des compétences vs les besoins de formation : favoriser l'implication des salariés
- Le type de formation : inter/intra, FAD/présentiel/blended-learning, elearnig, individuel/collectif,...

### Les « outils » pour faire l'inventaire des besoins de compétences :

- Le questionnement direct en interne (entretien pro, entretien individuel, ...) : recueil des besoins généraux
- L'importance des recueils intermédiaires : recueil des besoins spécifiques
- La veille documentaire : démarche d'amélioration continue
- Les référentiel métiers

### Choisir la formation en adéquation avec les besoins relevés :

- La formation externe :
  - choisir l'organisme de formation
  - choisir le mode de formation (présentiel, en ligne,...)
- La formation interne : focus sur le tuteur d'entreprise

### Chiffrer et financer le plan de développement des compétences :

- Savoir interpréter les critères de prise en charge de l'OPCO selon les types de formation (intra/inter, en ligne/présentiel, individuel/collectif)
- Déterminer le reste à charge pour la structure
- Faire le point avec son référent OPCO pour étudier les éventuels leviers d'optimisation du plan
- Faire la demande de financement préalable : transmettre dans les délais les documents en amont et en aval de la formation

### Arbitrer et valider le plan :

- Promouvoir le plan en interne

### Evaluer les bénéfices de la formation : procédures et outils :

- Evaluer à chaud
- Evaluer à froid
- Evaluer le transfert des compétences acquises sur le poste de travail
- 

### Les infos terrain :

- Quid de la formation pour un salarié qui sort des effectifs
- Calendrier idéal
- Formation à l'initiative du salarié : quid du financement ? Quid de la formation hors temps de travail

# Construire son plan de développement des compétences

## Outils d'évaluation et contrôle des connaissances

- Auto-évaluation en début et fin de formation ;
- Evaluation à J+60.

## Méthode

- Formation en présentiel ou à distance, approche « terrain ».
- Supports pédagogiques, boîte à outils RH, liens
- internet utiles, ...

## Moyens pédagogiques

Cette formation est animée par Sandrine Bourdon, ayant la double casquette : celle de Dirigeante/employeur et celle de formatrice permettant d'aborder le thème de la formation de manière pratico-pratique.

## Accessibilité

En cas de handicap, merci d'en informer le responsable de formation afin de prévoir une procédure d'accueil et de suivi en lien avec nos partenaires.

## Prérequis

Aucun.

## Informations complémentaires

N° Agrément de formation : 76110147311

N° SIRET : 50861831100056

N° Tel : 06 33 52 15 59

CODE APE : 7830Z

Adresse du siège social : VEAS Parc 2000,  
41 Rue Yves Montand, 34080 MONTPELLIER



**Changeons  
les codes  
de l'emploi**